



# **RAPPORT ANNUEL 2023**

## **DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE HUY**

## Table des matières

1. La Commission de Surveillance .....	1
1.1. Composition :.....	1
<b>1.2. Fonctionnement</b> .....	1
1.3. Traitement des demandes des personnes détenues .....	2
2. L'établissement pénitentiaire concerné .....	2
3. La surveillance .....	2
3.1. Thématiques principales relevées par la CdS .....	2
3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : <b>l'impact des grèves sur le fonctionnement de l'EP</b> .....	6
4. Le droit de plainte .....	6
5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023 .....	7
6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024 :.....	8

## **1. La Commission de Surveillance**

### **1.1. Composition :**

Florian Bodart, éducateur spécialisé, master en ingénierie sociale.

Pauline Chevalier, assistante sociale.

Adeline Dellisse, criminologue.

Thérèse d'Udekem, infirmière pédiatrique.

Alexandre Gossiaux, enseignant.

Caroline Lecloux, criminologue.

André Marsden, ingénieur, retraité de la fonction publique.

Colette Nigot, assistante sociale retraitée.

Marie-Eve Ochelen, criminologue.

Colin Pirard, politologue, auditeur.

Julie Trokay, juge.

Claire Trabert, médecin.

### **1.2. Fonctionnement**

En 2023, nous poursuivons sur le même mode de fonctionnement que fin 2022.

Chaque mois, un commissaire est désigné commissaire du mois et se rend dans les établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe une fois par semaine. Le commissaire rencontre les détenus qui le souhaitent, éventuellement différents intervenants de la prison, visite certains locaux de la prison et fait un rapport de ses constats aux autres membres de la CdS.

La commission se réunit chaque premier lundi du mois à Huy afin de débattre des constats du commissaire du mois, de discuter des priorités pour le ou les mois qui suivent, de ce que nous souhaitons que la présidente rapporte auprès de la direction et d'éventuels points d'organisation et de fonctionnement internes.

Nous avons eu un moment d'échange constructif avec la direction afin d'échanger sur le contenu du rapport annuel 2022. Ce moment est précieux, et nous avons programmé un nouvel échange autour du rapport 2023.

La présidente rencontre la direction de l'établissement environ une fois tous les 2 mois. Lors de ces rencontres, elle échange sur des problématiques globales rencontrées dans l'établissement pénitentiaire. Les situations individuelles qui demandent un contact ou des explications de la direction, sont directement traitées par le commissaire du mois, soit lors de son passage dans l'établissement, soit par mail ou par téléphone. La présidente est mise en copie de manière à avoir une vue globale de la situation.

### 1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Dans l'établissement de Huy, nous sommes interpellés de différentes manières. Les détenus nous interpellent soit directement dans un couloir, soit via la boîte aux lettres de la commission. Mais nous sommes aussi régulièrement interpellés par des agents pénitentiaires sur le cas particulier de l'un ou l'autre détenu. Cette bonne collaboration au sein de l'établissement nous permet d'avancer sur de nombreuses problématiques de manière plutôt efficace.

## 2. L'établissement pénitentiaire concerné

Le bâtiment de Huy a été construit au XIXème siècle. Il s'agit donc d'un bâtiment vieillissant ce qui compromet sa salubrité. N'étant pas considéré comme prioritaire, le stand-by qui en résulte est décourageant pour tous : direction, personnel et détenus ! Nous nous posons la question de l'avenir de cette prison qui est à la limite de l'insalubrité et ne répond pas aux normes des pompiers ! Qui alerter ? Comment faire bouger les choses ?

## 3. La surveillance

### 3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

#### 1. La surpopulation :

La prison est prévue pour 63 détenus. Les années précédentes, elle accueillait environ de 75 à 80 détenus. Cette année, le plafond des 85 détenus a été dépassé même si un arrêté du bourgmestre l'interdit ! La prison a accueilli pendant plusieurs semaines d'affilée 95 détenus. Vu que les cellules solos ont été transformées en duo, chaque détenu a un lit. Même si il n'y a pas de matelas par terre, cette situation a un impact sur les détenus car l'organisation des douches devient compliquée, la buanderie ne suit pas, le local pour trier les cantine est très exigu, les possibilités d'aller en salle de body sont moins nombreuses, la cuisine n'est pas prévue pour plus de 63 détenus, le greffe, le

SPS et le SAD sont débordés ce qui a un impact non négligeable sur le quotidien tant des ASP que des détenus.

Cependant chaque service fait de son mieux pour réduire au maximum l'impact de cette surpopulation chronique sur les détenus. Vu que cette situation perdure depuis de longs mois, on sent une lassitude et des tensions s'installer. Les agents sont épuisés et les congés de maladie se multiplient dont plusieurs pour cause de coups et blessures lors d'altercations avec des détenus. Ils ne leur est plus possible de prendre un jour « plic ploc » vu que les effectifs ne sont plus au complet et donc ils se mettent en maladie ce qui ne fait qu'aggraver la situation. Sur les 5 chefs quartier, 3 sont en congé de maladie longue durée. Au niveau des détenus, le profil problématique de certains prévenus (drogués, troubles psychiatriques, ...) induit des tensions et ils n'est plus possible de les isoler ou de modifier les duos.

La direction, pour régler ce problème de surpopulation, demande le transfert accéléré de condamnés de manière à tenter de rester dans des limites acceptables. Ceci induit une surcharge de travail pour le greffe et le SPS et beaucoup de découragement car pour 4 sortants, ils voient arriver 5 ou 6 entrants.

Nous avons écrit une carte blanche en juillet (annexe 1) qui a été reprise dans plusieurs hebdomadaires et la situation s'est temporairement améliorée passant sous la barre des 90 détenus pour repartir à la hausse en septembre. Nous avons réécrit une carte blanche en octobre (annexe 2) sans succès, contacté le bourgmestre qui fait la sourde oreille, discuté avec les syndicats qui tentent d'alerter le monde politique et nous avons reçu l'aide du CCSP qui a écrit aux présidents des tribunaux de l'arrondissement de Liège et de Namur, dans le but d'organiser une visite avec les juges d'instruction qui sera planifiée en 2024.

La vétusté du bâtiment rend cette situation encore plus problématique : 5 douches en mauvais état pour 95 détenus, les cellules très étroites qui ne sont pas prévues pour des duos, les wc sans cloison dans les cellules ne permettant pas un minimum d'intimité, l'impossibilité actuelle de séparer fumeur et non-fumeur, le manque de locaux ou leur exigüité qui rendent l'organisation d'activités très compliquée, etc. La pose du tourniquet au niveau du préau devrait permettre d'élargir les heures de préau. Un préau individuel a été installé mais cette « mise en cage » ne nous convainc pas du tout ! Il ne devrait être utilisé qu'en cas de faits graves. La direction n'en voulait pas mais vu qu'il faisait partie du marché public avec le tourniquet lancé il y a une dizaine d'années ( ! ),

sa suppression n'était plus possible. Cela réduit d'autant l'espace disponible pour le préau !

## 2. La santé des détenus :

Soins dentaires : Nous avons été interpellé par un détenu qui attendait depuis 3 mois un rendez-vous chez le dentiste. Après investigations, nous avons réalisé qu'une soixantaine de demandes était en attente. Le dentiste vient deux fois par mois le mardi après-midi. Il prend les demandes dans son carnet et est censé noter le nom des détenus soignés (ce qui n'est pas fait, donc pas de contrôle possible). La directrice que nous avons alertée, a réalisé que la procédure n'était plus suivie. Elle a donc réuni le service médical pour revoir cette procédure : les demandes doivent être adressées au service médical qui envoie par mail la liste des détenus à soigner au dentiste. Cela leur permet de sélectionner les détenus en fonction de l'urgence et d'assurer un suivi du traitement. Actuellement, c'est cette procédure qui est appliquée mais, vu le nombre de détenus, le nombre d'entrants, le profil des prévenus (beaucoup de drogués ou de sans-papiers avec une dentition dans un état catastrophique), le service de dentisterie doit absolument être renforcé. La direction va interpellier la Direction générale à ce sujet.

Administration des médicaments : plusieurs plaintes car les plaquettes de médicaments n'ont pas été distribuées. L'agent contacté nous dit qu'il ne les a pas reçues...

Pour la méthadone, le problème reste sans solution. La méthadone doit être donnée par un soignant. Vu que les médecins et infirmiers viennent à horaire variable, la méthadone n'est pas donnée à heure fixe ce qui pose problème aux détenus qui sont en manque et donc difficilement gérables, problème qui rejaille sur les codétenus et les agents !

Transfert vers l'hôpital : Plusieurs transferts pour des consultations ont été annulés en dernière minute car l'EP dépend de la DAB. Il arrive régulièrement qu'il ne puisse pas assurer un transfert programmé ce qui pose un gros problème aux détenus. Le même problème se pose pour le Palais, un prévenu s'est vu condamner par défaut parce que son transfert n'a pas pu être assuré ! D'autre part, la surcharge de travail au greffe fait que certains rendez-vous programmés ne sont pas transmis à la DAB à temps et le transfert n'est pas prévu.

Une collaboration avec le Service Éducation à la santé a été mise en place dans le but d'agir préventivement et aussi de faire une éducation par les pairs.

### 3. La cuisine et les cantines :

L'agent responsable de la cuisine a démissionné fin 2022. Son remplacement a été compliqué. Il a d'abord été remplacé par une agente dont le profil ne convenait pas. Les détenus présents depuis plusieurs mois ont « pris le pouvoir ». La distribution des repas et du pain se faisait à la tête du client d'où plusieurs plaintes de détenus lésés. Un mouvement d'humeur a dû être puni car la mauvaise volonté des détenus était manifeste. Un nouveau surveillant chevronné a été nommé et la situation semble s'être apaisée.

L'augmentation du prix des produits fournis (dépense : beurre – sucre – choco – confiture) a été telle que la cuisine a dû passer à une distribution toutes les 6 semaines. D'où de nombreuses plaintes et via l'OCD, la situation est revenue à la normale (une distribution par mois). Pour rester dans le budget, ils cuisinent eux-mêmes les desserts.

Les détenus des étages se plaignaient que le repas arrivait tiède. L'achat d'un nouveau four qui maintient à 85° et une distribution des repas en deux fois a permis de régler le problème.

La cantine interne assurée par le Delhaize de Waremme donnait lieu à de nombreuses plaintes car les commandes n'étaient pas respectées et les légumes et fruits arrivaient très défraîchis. La comptabilité a cherché une solution moins onéreuse et plus fiable. Un contrat a été signé avec un supermarché de Huy en novembre et cette solution semble satisfaisante. Les délais pour la cantine externe (plus de 3 mois) étaient source de nombreuses plaintes. Heureusement le véhicule de l'EP a enfin pu passer au contrôle technique ce qui permettra que l'EP aille chercher les articles cantinés régulièrement.

### 4. Le personnel :

2023 a encore été une année très compliquée pour l'ensemble du personnel. Si le staff de direction a été renforcé (4 directeurs) ce qui va permettre de remettre à jour les procédures, si l'OCD a repris et si la directrice principale a enfin pu s'attaquer aux dossiers laissés de côté (ex : sécurité incendie – ROI - ...), les autres services trinquent vu le turn-over infernal de prévenus et les nombreux transferts de détenus. Le personnel administratif malade n'est pas remplacé ce qui met à mal les services. Les mutations prévues n'arrivent pas et sont remplacées par du personnel non formé ce qui entraîne une surcharge de travail pour les agents en place !

Les agents sont épuisés et ont le sentiment de ne plus pouvoir faire correctement leur métier. Prendre un jour de congé devient impossible et les

absences pour maladie se multiplient ce qui rend l'organisation des équipes compliquées. Il manque plus de la moitié de chefs quartier, par exemple.

L'ambiance générale de la prison, autrefois très agréable, se dégrade, vu l'incapacité d'endiguer cette surpopulation chronique.

### 3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : l'impact des grèves sur le fonctionnement de l'EP

En 2023, les grèves, relativement peu nombreuses, ont été peu suivies et n'ont pas eu d'impact direct sur les détenus. Les activités ont été maintenues.

## 4. Le droit de plainte

- Nombre de plaintes introduites : **17**
- Nombre de décisions rendues : **17**
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : **2**
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables : **4**
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : **1**
- Nombre de médiation ayant abouti / échoué : **1**
- Nombre d'audiences tenues par la CdP : **1**
- Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : **13**
- Chiffres à propos des décisions (recevables, fondées, recours, suspension) :
  - Plainte fondée : **3**
  - Plainte non fondées : **8**
- Procédure écrite suite transfert de prison : **5**

*Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent dans le cadre de l'exercice de la mission juridictionnelle des CdP ?*

Nous pouvons constater que la plupart des décisions sont rendues à juge unique. Une seule audience a été tenue à la prison de Huy en 2023.

Il y a toutefois de moins en moins de décisions irrecevables, les détenus et autres intervenants commençant à percevoir quelles décisions sont de la compétence (ou non) de la CdP.



*Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?*

- Une meilleure connaissance des règles de compétence de la CdP par les détenus et autres intervenants, ce qui permet une meilleure orientation des plaintes et doléances des détenus.
- L'excellente collaboration des juristes de la Cdp.

*Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?*

Le Sharepoint reste difficile d'accès. Cela prend du temps de le consulter au quotidien en plus de nos autres obligations professionnelles et familiales. L'objectif de protection des données (RGPD) est tout à fait compréhensible mais la consultation du Sharepoint est lourde, chronophage et peu fluide.

## **5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023**

- La vétusté de l'infrastructure (1 douche sur 6 non opérationnelle, cellules dégradées, circuit électrique non conforme, plombs sautent régulièrement, ...) qui, dans le cadre d'une surpopulation chronique, rend la vie des détenus encore plus compliquée. Vu l'absence de réaction de l'administration pénitentiaire, le bourgmestre a demandé une vérification par les pompiers qui aura lieu en 2024
- La surpopulation chronique qui épuise l'ensemble du personnel tant pénitentiaire qu'administratif
- Le suivi médical et dentaire qui, faute de moyens, ne peut pas être assuré correctement

La CdS recommande donc de :

- Interpeller la Régie des bâtiments pour définir un projet lié à l'infrastructure de la prison. Ne serait-il pas envisageable de transformer la prison en maison de détention ce qui ne demanderait pas de gros travaux. Cette dernière jouirait d'une situation excellente en pleine ville (gare – transports en commun – formations – travail à l'extérieur, ...), présence d'une cuisine commune avec un projet de formation, cellules exiguës compatibles avec une occupation uniquement nocturne, ... Pas de risques de refus du voisinage déjà habitué à la présence d'un EP.
- Veiller à la mise en conformité du circuit électrique (66 remarques en 2019 et pas la moindre amélioration fin 2023).

- Interpeller le monde judiciaire et politique pour tenter d'endiguer la surpopulation avant que la prison n'explose
- Interpeller l'administration pour obtenir plus de soins dentaires vu l'état de santé des prévenus qui arrivent à Huy et voir comment améliorer le suivi médical des détenus

## **6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024 :**

Outre la vétusté des bâtiments sur laquelle il conviendrait que l'administration se penche sérieusement, il semblerait qu'à Huy, une partie des difficultés soulevées fin 2022 soit en passe d'être résolues par le renfort du poste de direction, renfort que la direction réclamait depuis longtemps. Elle est enfin secondée correctement et peut se consacrer à des dossiers importants qui relève de sa seule compétence !

Néanmoins il semblerait qu'il faille toujours la soutenir dans le domaine de la gestion du personnel car elle doit souvent faire face à des situations problématiques :

- L'absence du personnel en congé de maladie ... parfois pour fin de carrière... (qui déforce considérablement les équipes)
- La position des syndicats qui vient parfois déforcer des décisions pourtant pertinentes (ex : horaire du préau et des douches...)
- La surpopulation sur laquelle elle a peu de moyens d'agir
- L'absence d'un projet réaliste et la détérioration de l'infrastructure

Il est aussi indispensable que la Régie des bâtiments définisse un projet réaliste pour l'EP avec des investissements en conséquence de manière à la sécuriser (circuit électrique, augmentation du nombre de douches, dispositifs anti-largage et lutte contre la surpopulation) et qu'elle discute avec l'Administration de la possibilité de changer l'orientation de la prison (passer d'une maison d'arrêt à une maison de détention) qui redonnerait des perspectives tant à la direction qu'au personnel !

D'une manière générale, la direction devrait se sentir davantage soutenue par l'administration dès lors qu'elle peut justifier du bien-fondé des mesures qu'elle promeut.

En tant que CdS, il nous paraît essentiel de rester vigilant quant au fait de lui permettre d'exercer son « mandat » dans les meilleures conditions possibles sachant aussi qu'il nous appartient de rester critiques et attentifs aux préoccupations et demandes de tous.

## **Annexe 1 : Carte blanche sur la surpopulation à Huy envoyée le 12 juillet 2023**

Depuis plusieurs mois, l'établissement pénitentiaire de Huy est régulièrement en forte surpopulation. Cette situation est source de tensions et d'insécurité, tant pour les détenus que pour les agents pénitentiaires. Les droits fondamentaux des détenus sont en danger. C'est pourquoi la commission de surveillance tire la sonnette d'alarme.

La prison de Huy est une maison d'arrêt accueillant majoritairement des prévenus en attente de jugement. Ce petit établissement, situé en plein centre-ville, a une capacité théorique de 63 détenus, avec un seuil de tolérance maximal de 85 par arrêté du bourgmestre de la commune de Huy. Ce seuil de tolérance, fixé à 132 % de surpopulation, n'est plus respecté depuis de nombreux mois par les autorités judiciaires belges. En effet, depuis la mi-mars, la population avoisine les 90 détenus, ce qui représente un taux d'occupation de près de 150 %. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres établissements, principalement à Bruxelles et en Flandre, cela ne signifie cependant pas que les détenus dorment sur des matelas posés à même le sol. Prévoyante, la direction de l'établissement a transformé les cellules « solo » en autant de cellules « duo » au moyen de lits superposés.

Mais la surpopulation a d'autres conséquences principalement en lien avec la sécurité, la salubrité, l'intimité et la santé des personnes détenues dans ces conditions et de l'ensemble du personnel pénitentiaire :

- L'établissement ne compte que 6 douches dont une est hors service. Avec plus de 90 détenus, il n'est pas possible d'organiser plus de 3 douches par semaine et les détenus victimes de harcèlement n'ont plus la possibilité de prendre une douche seuls. Ils n'y ont donc plus accès.
- Les cellules, très exigües avec un WC à peine « séparé » par un petit muret, ne permettent aucune intimité. Ceci est source de tensions entre détenus.
- En cas de tension, il n'est plus possible de changer les détenus de cellules de manière à mieux les apparier avec leur(s) codétenu(s), comme cela se faisait auparavant. L'atmosphère se dégrade, les tensions et la violence rendent le travail du personnel encore plus compliqué et pénible.
- L'augmentation exponentielle du nombre d'entrants induit une surcharge de travail pour tous les services administratifs (greffe, comptabilité, service psychosocial (SPS), service d'aide au détenu (SAD) et le service médical. La cuisine et le service de la cantine sont aussi dépassés. Il y a moins de places pour les activités physiques, les formations, le travail et pour les visites, à table ou hors

surveillance (VHS). Même la gestion du préau ou des activités devient compliquée car les tensions se multiplient.

- Le service de dentisterie n'est plus à même de faire face aux demandes d'intervention.
- Le budget « nourriture » est prévu pour 80 détenus. Maintenant que l'on dépasse les 90 détenus, sera-t-il augmenté proportionnellement ? Personne n'a pu nous l'assurer !

Pourquoi l'arrêté du bourgmestre n'est-il pas respecté par l'administration ?

Pourquoi n'y a-t-il aucune réponse aux appels à l'aide d'une direction impuissante à régler un problème qui impacte directement les droits fondamentaux des personnes détenues et les conditions de travail du personnel alors que l'établissement est remarquablement géré ?

Quelles raisons poussent les autorités judiciaires à envoyer les prévenus à Huy alors que la prison est, en Wallonie, une des seules à connaître un tel taux de surpopulation ?

Nous, commission de surveillance des établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe, ne pouvons plus rester les bras croisés devant cette situation. Car elle met à mal les droits les plus élémentaires des détenus – se laver, être nourri correctement, se sentir en sécurité...

Que faut-il pour que nos autorités ouvrent les yeux et agissent ?

Des recommandations sont formulées de longue date à ce sujet par le Conseil central de surveillance pénitentiaire, visant à réduire durablement le nombre de personnes en détention. Ainsi, le recours aux différentes alternatives à la détention, une meilleure répartition des personnes détenues entre les établissements et la sensibilisation du monde judiciaire à leur rôle dans la lutte contre la surpopulation sont autant de pistes à mobiliser sans plus tarder. L'heure des constats est dépassée. L'heure de l'action a sonné.

Thérèse d'Udekem d'Acoz, présidente,  
pour l'ensemble de la Commission de surveillance Huy-Marneffe

## **Annexe 2 : Carte blanche sur l'application des courtes peines envoyée le 26 octobre 2023**

L'application des courtes peines, un gigantesque networking pour les malfrats

L'application de courtes peines entrée en vigueur en septembre de cette année se révèle être la chronique d'une catastrophe annoncée. La surpopulation explose dans les maisons d'arrêt, dont celle de Huy qui a une capacité théorique de 63 détenus, avec un seuil de tolérance maximal de 85 détenu, seuil qui n'est plus respecté depuis de nombreux mois par les autorités judiciaires belges. Si, depuis la mi-mars, la population avoisinait les 90 détenus, elle tourne depuis septembre autour de la centaine de détenus (plus de 150 % de surpopulation !).

Cette situation est source de tensions et d'insécurité, tant pour les détenus que pour les agents pénitentiaires. Les droits fondamentaux des détenus sont en danger (sécurité, salubrité, intimité et santé). Les services administratifs sont débordés par ce flux continu d'entrants et sortants. C'est pourquoi, en tant que commission de surveillance, nous tirons la sonnette d'alarme. La situation ne peut plus durer car il y a un risque réel d'explosion !

D'autre part, cette politique axée sur le tout carcéral au détriment des peines alternatives à la privation de liberté se révèle inopérante et même contre-productive dans le cadre d'une réinsertion. En Grande Bretagne, Alex Chalk, ministre de la justice, préconise la suspension des peines d'emprisonnement de moins de 12 mois et la punition des détenus dans la communauté (bracelet électronique et travaux d'intérêt général). Il justifie son choix par le fait que « les circonstances qui ont conduit à un premier délit sont exacerbées par un court séjour en prison, les délinquants perdant leur logement, rompant le contact avec les réseaux de soutien essentiel et, SURTOUT, rencontrant d'autres personnes en prison qui les orientent dans la mauvaise direction. »

Si le manque d'investissement dans la magistrature a conduit à l'assassinat de 2 supporters suédois, le laisser aller et la politique "populiste" d'incarcération systématique des courtes peines d'un ministre de la justice sourd aux appels à l'aide de directeurs de prison impuissants, nous mène tout droit à la catastrophe : la libération dans quelques mois à quelques années d'individus ayant appris en prison comment devenir de vrais malfaiteurs.

Thérèse d'Udekem d'Acoz, présidente,  
pour l'ensemble de la Commission de surveillance Huy-Marneffe